



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-106

CONVENTIONS ET AVENANTS

14 - Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson sur le territoire de la commune de LE PLESSIS-GASSOT (Opération n° 492-MOM-100) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 663

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsout, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsout,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

CONVENTIONS ET AVENANTS

14 - Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson sur le territoire de la commune de LE PLESSIS-GASSOT (Opération n° 492-MOM-100) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 663

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du programme d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, des inspections télévisées ont été réalisées en avril 2014, sente de la Ferme du Château (réseau d'eaux usées) et rue des Dames de Maubuisson (réseau d'eaux pluviales), sur le territoire de la commune de LE PLESSIS-GASSOT.

L'analyse de l'inspection télévisée met en évidence des désordres et des canalisations en mauvais état pour certains tronçons.

Le SIAH envisage de reprendre les réseaux par des travaux en tranchée, pour les tronçons d'eaux usées et pour les réseaux d'eaux pluviales les plus sensibles ainsi que les branchements particuliers. L'autre partie sera traitée par chemisage.

Le projet comporte les travaux suivants :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées en dépose-repose sur environ 56 mètres linéaires,
- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales en dépose-repose sur environ 35 mètres linéaires,
- Chemisage continu sur environ 107 mètres linéaires.

La commune de LE PLESSIS-GASSOT, maître d'ouvrage, souhaite désigner le SIAH en tant que mandataire de sa maîtrise d'ouvrage, et également en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération de travaux publics.

La convention précise que la mission du SIAH comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre ne donne pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal, réuni le 14 octobre 2015 a voté pour la passation de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIAH.

Il est à noter que le SIAH pourra subventionner les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 4581, article 458137 et eaux usées chapitre 4581, article 458154.

Il est à noter que le SIAH pourra subventionner les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 octobre 2015 autorisant le Maire de la commune de LE PLESSIS-GASSOT à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 663 relative à la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson,

Vu le projet de réhabilitation des réseaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson (opération n° 492-MOM-100) avec la commune de LE PLESSIS-GASSOT,

CONVENTIONS ET AVENANTS

14 - Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson à LE PLESSIS-GASSOT (Opération n° 492-MOM-100) – Convention n° 663

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 663 relative à la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de la Ferme du Château et d'eaux pluviales rue des Dames de Maubuisson à LE PLESSIS-GASSOT (Opération n° 492-MOM-100),


2 - Prend acte que les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 4581, article 458137 et eaux usées chapitre 4581, article 458154,

3 - Prend acte que la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,

4 - Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

